

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°30/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

*NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11*

*NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8*

*NOMBRE DE PROCURATION : 1*

*NOMBRE DE SUFFRAGE : 9*

*Date de convocation : le 26 juin 2023*

**Présents** : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Pascaline GITZHOFER, Edith MARSCHAL  
Mrs Hervé CLEMENT, Olivier GUEDON, M.  
Robert HAMON, Manuel CABANERO.

**Absents** : Mme Magali ARNAL, M. Alain FONTAINE

**Pouvoir** : Mme Karine GAILLARD donne pouvoir à Mme Edith MARSCHAL,

**Secrétaire de séance** : Mme Edith MARSCHAL

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATIPON N°22/2023**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT : FONDS VERT**

**Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Le projet de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux et logements communaux prévus pour l'année 2023 dont le coût prévisionnel s'élève à 64 771,79 € HT soit 76 441,25 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

Envoyé en préfecture le 15/07/2023

Reçu en préfecture le 15/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 030-213002421-20230704-302023-DE

COUT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		FINANCO D'INVESTISSEMENT	
Opérations d'investissement	Montant total HT	Organismes sollicités pour l'ensemble des opérations	Montants des subventions demandées FCTVA et autofinancement
Isolations de 2 logements communaux	19 134,74 € HT	Fonds verts - Etat Région Occitanie (FRI et Aide au logement à vocation social)	11 100,00 € 10 616,00 €
Rénovation énergétiques bâtiments communaux (salle conseil municipal, salle des agents)	15 048,30 € HT	Département du Gard Fonds de concours	10 616,00 € 9 990,00 €
Isolation et Transformation ancienne mairie en logement Social communal	30 588,85 € HT	FCTVA (n+2) Autofinancement FCTVA déduit	7 940,02 € 26 179,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 771,79 € HT</b>	<b>TVA 11 669,36 € (20 et 10 %)</b>	<b>76 441,25 € TTC</b>

Madame le Maire précise que les dossiers de demandes seront envoyés par voie électronique ou postale avec toutes les pièces demandées à la prefecture du Gard.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

**DECIDE**

**A l'unanimité**

- **D'arrêter** le projet de rénovation, mise aux normes et isolation des bâtiments communaux,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre du Fonds vert à la préfecture du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 6 juillet 2023 et de la publication le 6 juillet 2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**

